

## **RÉUNION DU 05 FEVRIER 2007**

Le cinq février deux mille sept, vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de RUMIGNY, régulièrement convoqués le premier février deux mille sept, se sont réunis sous la présidence de Monsieur François DELECOLLE, Maire.

Etaient présents : M. DELECOLLE François, Mmes BOUTIN Marie-Claude, ADT Marie, M. GALTIER Bernard, Mmes GUIDE Marie-Dominique, DUQUESNE Véronique, MM. BARBET Eric, EVRARD Dominique, Mmes BONNASSIES Roselyne, BLANGER Corinne.

Absents excusés : MM. BEAUGRAND Erick, DASSONVILLE Patrick, DESTOMBES Vincent, MENNESSIER Jean-Pierre, SEVRETTE Pascal.

Secrétaire de séance : M. Bernard GALTIER.

Compte rendu affiché le 08 février 2007.

### **LECTURE DU COMPTE RENDU DU 27/12/2006.**

Approuvé et signé par tous les membres présents.

### **PARTICIPATION AU SIVU.**

Monsieur le Maire explique la nécessité d'approvisionner d'urgence le compte du SIVU de la crèche intercommunale. Ce SIVU existe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 suite à la dissolution de la Communauté de Communes du Sud Amiénois et n'a pas encore de trésorerie.

Le Conseil, après en avoir délibéré, ayant pris connaissance de l'avis favorable de la perceptrice, décide à l'unanimité de procéder par anticipation au versement de 4.791€ au SIVU, somme correspondant au montant de la contribution communale pour 2007. Cette somme sera portée au budget 2007 sur le compte 6554 « participation aux organismes regroupés ».

### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil de deux éléments qui auront une incidence importante sur la fiscalité communale en 2007 :

- le budget d'investissement 2006 s'est soldé par un déficit de 118.786€ alors que le budget de fonctionnement se solde par un excédent de 51.384€. Il en résulte un déficit global de 67.402€ (bilan provisoire).

Ce déficit n'a pas entraîné de difficultés de trésorerie grâce aux provisions du budget « lotissement de la Panneterie ». Il est d'ailleurs vraisemblable que ce dernier présente un excédent lorsque on en fera le bilan en fin de programme (prévue pour l'automne 2007). Mais cet excédent ne pourra être pris en compte qu'après clôture officielle du budget Lotissement. En attendant, le déficit 2006 doit être résorbé par les ressources du budget 2007.

- L'entrée de Rumigny dans Amiens-Métropole fait revenir à la charge de la commune certaines compétences précédemment assurées par la Communauté de Communes du Sud Amiénois. Il faudra les intégrer au budget 2007. Ce dernier perdra par ailleurs les ressources de la taxe professionnelle.

Il faudra donc augmenter en conséquence les impôts directs de la commune.

### **QUESTIONS DIVERSES.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entretien de la plate-forme de compostage est maintenant assuré par Amiens-Métropole. Il semblerait que le marché soit attribué à l'entreprise David VASSEUR qui l'assurait précédemment pour le compte de la commune.

La commune profitera des travaux de renouvellement de la conduite d'eau rue du Château pour faire arracher les vieux sorbiers situés face à l'entrée du château. Ils seront remplacés par de nouveaux arbres à l'automne prochain en liaison avec la commission de l'environnement.